

## Discours du 9 mai 2019

Alors que l'avenir de la fonction publique est terriblement mis à mal avec le projet de loi de transformation de la fonction publique, disons-le, malgré une majorité des citoyens défavorable aux propositions visant à réduire les effectifs de fonctionnaires, Macron persiste et signe. Macron et le gouvernement mettent en œuvre une opération d'une ampleur inédite de démantèlement avec des attaques sans précédent contre l'intérêt général, contre la population et les agents publics.

La désorganisation des services publics en privatisant ou externalisant leurs missions dévolues, remettent en cause le principe d'égalité d'accès des citoyens au service public et impactent l'organisation et les conditions de travail des agents publics. Cette politique de l'entre soi contribue à la perte du sens de l'action publique par le citoyen. Cet éloignement est source de régression de la démocratie.

Chaque jour, nous utilisons les services publics : Hôpital, Ecole, Culture, Equipements sportifs, Energie, Parcs et jardins publics....Chaque jour nous notons des dégradations, voire des manques dans l'offre de ces services : attentes excessives aux Urgences, diminution des tournées de courriers, suppressions de centres de finances, de classes d'école....

Quels que soient leurs métiers, Soignants, Enseignants et personnels des écoles, Pompiers, Administratifs, aides à domicile, assistantes maternelles, etc... les agents publics sont au service de la population dans le seul but de répondre aux besoins sociaux du plus grand nombre sur tout le territoire.

La métropolisation qui nous est imposée défavorise nos territoires ruraux, et le Comminges subit de plein fouet les restructurations, la désertification des services publics.

Les fermetures des centres de finances publiques, les fermetures des classes, l'hôpital manquant cruellement de moyens humains, la désertification des guichets et accueils physiques des administrations publiques, c'est le contribuable Commingeois qui en subit les conséquences.

La vraie démocratie, c'est faire vivre et respecter les valeurs d'égalité, de solidarité de justice sociale et territoriale ce qui nécessite notamment de veiller et, le cas échéant, de rétablir les principes sur lesquels sont fondés les services publics (égalité d'accès au service public, continuité, adaptation) et la Fonction publique sous Statut (Égalité, indépendance, responsabilité).

Quand Macron fait promesse de l'arrêt des fermetures des écoles et des hôpitaux, alors que leur réouverture serait nécessaire, c'est un double langage qu'il tient. Il se garde bien de communiquer sur les fermetures de classes d'école et de services hospitaliers qui continuent à s'exercer.

Pour ce qui est du statut, ce projet de loi remet en cause directement les principes fondamentaux du Statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers ! Ces mêmes statuts qui protègent l'usager citoyen et la population contre les dérives des décisions administratives et politiques et garantissent que le service public est rendu par des fonctionnaires de manière neutre, impartiale et dans l'intérêt général.

Pour la CGT, d'une part, ce projet de loi vise à substituer aux dispositifs statutaires et réglementaires et au pilotage de la masse salariale par le point d'indice, une contractualisation généralisée avec un recours accru au contrat, une montée en puissance de la rémunération et de la carrière au mérite, une multiplication des dispositifs pour organiser des mobilités contraintes, une attaque contre la démocratie sociale et les organismes consultatifs des personnels avec la fusion des Comités d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de travail (CHSCT) et des Comités Techniques (CT ou CTE) et l'affaiblissement des prérogatives des Commissions Administratives Paritaires (CAP). Enfin, la CGT affirme que toutes ces mesures régressives et attaques contre les principes qui fondent le Statut général, vont à l'encontre d'avancées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour la CGT, le gouvernement prétend renforcer la place de la négociation, en remettant en cause les accords de Bercy, mais en procédant encore une fois par ordonnance. À l'image de ce qu'il pratique dans ses pseudo-concertations, son objectif est bien de mieux contourner la démocratie sociale et la représentativité syndicale.

Pour la CGT, le principe de l'égalité d'accès aux emplois de la Fonction publique conserve toute sa pertinence et constitue un des éléments du socle républicain. Pour la CGT le recours accru à la contractualisation, la création du contrat de projet, c'est la porte ouverte à la généralisation de la précarité « statutaire » sans garanties collectives ni déroulement de carrière, c'est la remise en cause de la neutralité de l'agent public dans l'exercice de ses missions.

Rappelons que le fonctionnaire a l'obligation, par exemple, de s'opposer à un ordre illégal. Ce sont ces devoirs impératifs qui justifient les garanties accordées : être titulaire de son grade et avoir les principales dispositions de sa carrière

régis de manière collective par des lois et décrets. Même avec ces protections, les exemples sont malheureusement nombreux des pressions de toute sorte qui peuvent être exercées sur le fonctionnaire qui dénonce les dérives de sa hiérarchie. Dès lors, comment pourrait-on croire qu'un agent, dont les éléments principaux de son contrat de travail (voire son contrat lui-même) dépendant du supérieur hiérarchique lui demandant d'obtempérer à une consigne illégale, prendra les risques démesurés de s'y opposer ? Pour la CGT, l'impartialité de l'agent public ne souffre d'aucun atermolement.

Ce projet de loi, c'est la mobilité contrainte qui est mise en œuvre pour gérer les 120 000 suppressions d'emplois, pour faciliter les projets de restructurations et d'externalisations de missions engendrées par Action publique 2022, pour contraindre les agents à sortir de leur champ professionnel initial. Pour cela, le projet de loi prévoit toute une batterie de mesures selon la situation de l'agent et du service : détachement automatique en CDI, indemnité de départ volontaire si démission, congé de transition professionnelle, priorités de réintégration de plein droit et possibilité d'une mise à disposition d'un an vers le privé pour les agents de l'État, priorité de recrutement dans l'hospitalière. À cela s'ajoute la mise en œuvre d'une rupture conventionnelle pour les contractuels, un nouvel outil pour plus de précarité ! Même si c'est à titre expérimental il en est de même pour tous les fonctionnaires. Pour mettre en œuvre et gérer tous ces dispositifs de mobilité, on comprend mieux pourquoi le gouvernement ne veut plus de CAP de mutation/mobilité !

Ce projet de loi, c'est la suppression de l'avis des CAP qui ne fera que restreindre le droit à mutation, laissant le libre arbitre aux employeurs sans contrôle des représentants syndicaux sur le respect des règles. Sur un emploi vacant il sera possible de recruter un contractuel au lieu de muter un fonctionnaire. C'est la porte ouverte au clientélisme, c'est la fin de règles de gestion nationales clairement établies qui s'appliquent à tous et toutes de façon identique.

Cette loi de casse sociale fera la part belle au secteur privé, au secteur marchand, engraisant toujours plus les actionnaires et les plus nantis d'un côté, et paupérisant toujours plus la majorité des citoyens.

Ce sont des réformes au service de l'intérêt général qui sont nécessaires. Cela passe par :

- L'arrêt de la tarification à l'activité et de la marchandisation de la santé. L'hôpital public doit rester le pivot du système de soins et la tête de pont du travail en réseau avec les autres services et professionnels de santé et de l'action sociale. Sa principale source d'efficacité doit résider dans le bon fonctionnement du réseau de santé global. Dans ce cadre, le secteur de l'hospitalisation privée ne doit pouvoir bénéficier d'un financement, tant en fonctionnement qu'en investissement, que dans le cadre d'un statut à but non lucratif. La marchandisation de la santé doit cesser et l'intérêt public doit primer sur l'intérêt privé et individuel dont le seul but est le gain. Au contraire, ce sont des budgets conséquents qui doivent être alloués aux hôpitaux, aux EHPAD, aux services d'aide à domicile pour assurer une prise en charge de qualité des patients et résidents dont ils ont la charge ;
- Par la fin de cette politique ultralibérale qui par une concurrence internationale faussée, provoque la démolition de nos services publics ;
- Par l'arrêt des privatisations à outrance commanditée par la commission européenne (aéroports, barrages hydroélectriques, etc...) qui fragilise notre modèle social démocratique ;
- Par la renationalisation des services tels que le service postal, le service de l'électricité, la SNCF après une privatisation qui démontre aujourd'hui son inefficacité et des manquements préjudiciables aux usagers ;

Aujourd'hui constitue une étape importante, tant l'unité syndicale est retrouvée. Plus que jamais, la lutte doit continuer pour la sauvegarde de notre fonction publique. Merci.